

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARLEROI

J U G E M E N T

prononcé en audience publique extraordinaire de la Première Chambre
du Tribunal de Commerce de Charleroi, le 26 juillet 2005.

R.G. : A/03/05191 – A/04/02955 – A/04/03958

R.G. : A/03/05191

EN CAUSE DE :

**MONSIEUR LE PROCUREUR DU ROI PRES LE
TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE SEANT A
CHARLEROI**, faisant élection de domicile en son Parquet, Palais
de Justice, 6000 CHARLEROI, avenue Général Michel.

Demandeur, comparaisant à l'audience par Monsieur Nabil
SANHAJI, Substitut du Procureur du Roi.

CONTRE :

La **S.P.R.L. L'ALTO**, dont le siège social est sis à 7140
MORLANWELZ, Place Albert 1^{er}, 5, enregistrée à la Banque
Carrefour des Entreprises sous le numéro 0471.643.791.

Défenderesse, ne comparaisant pas et n'étant pas représentée
quoique que la cause ait été contradictoirement remise à son
encontre.

ET R.G. : A/04/02955

EN CAUSE DE :

L'OFFICE NATIONAL DE SECURITE SOCIALE,
établissement public institué par l'Arrêté Royal du 28 décembre
1944, dont les bureaux sont actuellement sis à 1060 BRUXELLES,
place Victor HORTA, 11.

Demanderesse, représentée à l'audience par Maître Stéphanie
MICHE, avocat, remplaçant ses Confrères Léon DEMINE, Pierre-